

# Commune de Varennes-le-Grand

## Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 21 février 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Philippe BOUILLOT, M. Laurent NIVON, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Yves SIRI, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU.

Pouvoirs : Mme Isabelle GRENIER donne pouvoir à M. Patrick LE GALL ; Mme Florence BONNARD donne pouvoir à Mme Barbara DONNEAU.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 21/02/2017.
- 2) SIVU St-Loup de Varennes/Varennes-le-Grand – nomination d'un délégué
- 3) Modification de la composition des commissions technique et communication.
- 4) Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne – projet de statuts.
- 5) Local 14 rue du 8 mai 1945 – cession droit à bail
- 6) Grand Chalon – FAPC 2017 – demande de subvention – travaux de sécurité Mirande (tranche 3)
- 7) Conseil Départemental – Fonds de solidarité logement 2017.
- 8) Centre de gestion de la FPT 71 – convention cadre – missions facultatives.
- 9) Eclairage public de la voirie communale – programmation des coupures.
- 10) Taux d'imposition 2017 (TH, TFB, TFNB)
- 11) Budget primitif 2017 :
  - Budget principal
  - Budget annexe TVA
- 12) Subventions 2017 aux associations
- 13) Journée citoyenne à Varennes-le-Grand
- 14) Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai – permanence du bureau de vote
- 15) Questions diverses.

### **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 21 février 2017.  
Celui-ci est approuvé par 16 voix pour, 3 contre.

## **2 – SIVU St-Loup de Varennes/Varennes-le-Grand – nomination d'un délégué :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Suite à la démission de Mme Géraldine JUSSEAU de son mandat de conseillère municipale le 15 février 2017, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour représenter la commune de Varennes le Grand au sein du SIVU Saint Loup de Varennes / Varennes le Grand.

- Le Conseil Municipal après avoir procédé à l'élection et à l'unanimité, désigne M. Yves SIRI en remplacement de Mme Géraldine JUSSEAU pour représenter la commune de Varennes-le-Grand en qualité de délégué et siéger au sein du Conseil Syndical du SIVU St-Loup de Varennes/Varennes-le-Grand.

## **3 – Modification de la composition des commissions technique et communication :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Monsieur le Maire rapelle au Conseil municipal les délibérations en date du 22 juillet 2014 et 19 mai 2015 désignant les membres des différentes commissions municipales.

Il rappelle au Conseil Municipal la démission de Mme Géraldine JUSSEAU, conseillère municipale, et fait part du souhait de M. Yves SIRI d'intégrer la commission associations, communication et culture et la commission technique.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne M. Yves SIRI comme membre de la commission associations, communication et culture et de la commission technique et définit la nouvelle composition des différentes commissions municipales ainsi :

### **> Commission urbanisme, habitat, environnement, développement durable et monde agricole :**

- Monsieur François GUILLERMIN
- Madame Myriam GOUET
- Madame Isabelle GRENIER
- Monsieur Laurent NIVON
- Madame Barbara DONNEAU

### **> Commission finances :**

- Madame Sylvie LHENRY
- Monsieur François GUILLERMIN
- Monsieur Laurent NIVON
- Madame Priscilla DUBUIS
- Madame Barbara DONNEAU

### **> Commission scolaire et sociale :**

- Madame Laurence JORLAND
- Madame Isabelle GRENIER
- Monsieur Philippe BOUILLOT
- Madame Patricia SILVESTRE
- Madame Aurélie POURETTE
- Madame Florence BONNARD

### **> Commission associations, communication et culture :**

- Madame Sylvie LHENRY
- Monsieur Alain BERTHELEY
- Monsieur Philippe BOUILLOT
- Madame Priscilla DUBUIS
- Monsieur Michaël LOMBARD
- Madame Patricia SILVESTRE
- Monsieur Yves SIRI

### **> Commission technique :**

- Monsieur Luc RIETZMANN
- Madame Myriam GOUET
- Monsieur Eric LEGROS
- Monsieur Alain BERTHELEY
- Monsieur Pierre LEGER
- Madame Patricia SILVESTRE
- Monsieur Yves SIRI

#### **4 – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne – projet de statuts.**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil Syndical par délibération en date du 30 janvier 2017 a approuvé l'extension de son périmètre aux communes d'Ameugny, Curtil-sous-Burnand, Saint-Ythaire, Burzy, Genouilly, Malay, Saint Gengoux le National, Cormatin et Savigny sur Grosne. Chaque commune membre du syndicat doit délibérer sur l'adhésion de ces communes au syndicat. De plus, du fait de la dissolution de la Communauté de communes entre la Grosne et le Mont Saint Vincent, il est nécessaire que les statuts du Syndicat soient révisés.

Les grandes lignes de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 introduit la compétence GEMAPI défini par les 4 alinéas de l'article L 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides ainsi que es formations boisées riverains.

Cette compétence obligatoire est affectée aux communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) – communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles – exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

Les communes ou EPCI FP peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes.

*M. Le Maire précise :*

- que le syndicat mixte devient un syndicat intercommunal
- Il est construit pour une durée limitée
- L'article 3-3 qui nous désavantage fortement, puisque la population carcérale est prise en compte, et nous sommes actuellement le second contributeur après la ville de Cluny pour ce syndicat
- Le financement des travaux, qui est à mon avis totalement obscur, puisqu'il n'y a pas de clé de répartition

*Pour toutes ces raisons, et après mettre entretenu avec Landry LEONARD Vice Président du Grand Chalon chargé de ces problèmes et le maire de Saint-Loup de Varennes en charge comme Vice-Président du Grand Chalon des problèmes de l'eau, je vous propose de ne pas adhérer à ce syndicat.*

*D'autre part, cela fait 20 ans que nous adhérons à ce syndicat à raison de 5 000 €/an, vous voyez ce que l'on aurait pu faire comme travaux. Il n'y a eu aucun travaux de réaliser ni sur la Frette, ni sur la Grosne, et de surcroit, lorsque nous avons quelques arbres à sortir du lit des rivières, on nous demande 80 % du prix de l'extraction des arbres.*

*Barbara Donneau se pose la question de savoir par qui vont être gérer ces morceaux de la Frette et de la Grosne ?*

*Pour le moment, nous n'en savons rien avec le risque de voir éclater ce bassin versant vers de multiples nouvelles structures et donc de ne plus avoir de continuité écologique.*

*Luc Rietzmann précise que toutes communes souhaitant adhérer possèdent des ouvrages d'art sur les cours d'eau, ce qui n'est pas le cas pour Varennes.*

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant :

- La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui introduit la compétence GEMAPI.
- L'appartenance de la commune au territoire du Grand Chalons qui disposera de la compétence GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Décide :

- De ne pas approuver le projet de statut du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Grosne,
- De sortir du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- De prendre en compte que la compétence GEMAPI sera exercée par le Grand Chalons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### **5 – Local 14 rue du 8 mai 1945 – cession droit à bail :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal est informé du départ à la retraite de Mme Anne-Marie NAVARRO infirmière libérale, et locataire par bail professionnel du local situé 14 rue du 8 mai 1945, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Mme NAVARRO sera remplacée par M. Julien BERNA exerçant une activité identique, qui s'est porté repreneur.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte de cession de droit à bail.

#### **6 – Grand Chalons 6 fapc 2017 – demande de subvention – travaux de sécurité Mirande (phase 3)**

*Rapporteur : M. le Maire*

Dans le cadre du projet des aménagements sécurité rue de Mirande et rue Neuve pour 2017, consistant à la création de trottoirs, d'accotements et de plateaux traversants, afin de limiter la vitesse et d'assurer les déplacements piétonniers, le Grand Chalons peut apporter une aide financière dans le domaine d'intervention lié aux aménagements de voirie.

Une dotation dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) peut être sollicitée pour 2017.

Le montant des travaux est estimé et se décompose ainsi :

Rue de Mirande :

- Travaux d'aménagements : 89 906,50 € HT
- Maîtrise d'oeuvre : 6 293,46 € HT
- Sous total : 96 199,96 € HT

Rue Neuve :

- Travaux d'aménagements : 27 349,50 € HT
- Maîtrise d'oeuvre : 1 914,47 € HT
- Relevé topographique : 650,00 € HT
- Sous total : 29 913,97 € HT

Total de l'opération : 126 113,93 € HT soit 151 336,71 € TTC

Ce projet fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2017.

Le plan prévisionnel de financement pour cette opération peut se résumer ainsi :

- Etat – réserve parlementaire : 5 000,00 €
- Grand Chalons – FAPC 2017 (10%) : 12 611,00 €
- Grand Chalons - Fonds de relance 2017 : €

Soit total des subventions sollicitées : 17 611,00 € soit 13,96 %

- Autofinancement communal : 108 502,93 € soit 86,04 %

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
  - De solliciter une subvention de 12 611 € représentant 10 % de la dépense HT, de la part du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) pour 2017.
  - Approuve le plan de financement tel que présenté.

## **7 – Conseil Départemental – Fonds de solidarité logement 2017 :**

*Rapporteur : Laurence JORLAND*

La vocation du Fonds de Solidarité Logement s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1<sup>er</sup> loyen, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

Outre le département, de nombreux partenaires participent, par convention, au financement du FSL tels que la Caisse d'allocations Familiales, Electricité de France, ENGIE et les compagnies d'eau (Véolia, Lyonnaise des eaux et SAUR).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De donner son accord pour la participation financière 2017 de la commune de Varennes-le-Grand au Fonds de Solidarité Logement géré par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire
  - De Fixer le montant à 2 275 habitants x 0,35 € = 796,25 €

## **8 – Centre de gestion de la FPT 71 – convention cadre – missions facultatives :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Il est présenté au Conseil Municipal la convention cadre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire permettant de bénéficier de missions facultatives (aide pour les retraites, pour la médecine du travail, ...).

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation des missions facultatives du CDG 71.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention cadre entre la commune de Varennes-le-Grand et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire.

## **9 – Eclairage public de la voirie communale – programmation des coupures :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Jusqu'à présent l'éclairage public était allumé de 5h30 le matin jusqu'à 23h00. Etait maintenu toute la nuit, la D906, le chemin des routiers, l'éclairage de la maison de retraite, la desserte du centre pénitentiaire. Cet éclairage a plusieurs inconvénients, pollution lumineuse et le coût que cela induit.

IL est proposé de passer à un horaire unique pour toute la commune y compris la D 906, à savoir de 5h30 à 23h00.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du nouvel arrêté du Maire.

## **10 – Taux d'imposition 2017 (TH, TFB, TFNB) :**

*Préambule : M. Le Maire*

*Ce budget a fait l'objet d'une présentation en Débat d'Orientation Budgétaire. En plus des baisses de dotation de l'Etat, les communes subissent surtout un manque de lisibilité sur l'avenir. Face à ces baisses des dotations, avoir une programmation des investissements pluri-annuelle est rendu plus difficile par les incertitudes qui pèsent chaque année sur celles-ci (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en particulier). Il faut donc être très prudent pour un recours à l'emprunt et ne pas apesantir une fiscalité locale qui pèse déjà lourd sur le budget des ménages. C'est donc un budget raisonnable que nous proposons.*

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Après présentation des bases d'impositions prévisionnelles de l'Etat pour 2017 et du produit fiscal correspondant en fonction des taux votés en 2016, il est demandé au Conseil Municipal de fixer pour l'exercice 2017 les taux suivants :

Rappel des taux 2016 :

- Taxe d'habitation 15,45 %

- Taxe Foncière (Bâti) 18,70 %
- Taxe Foncière (Non bâti) 48,20 %

• Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions décide de fixer les taux pour l'exercice 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation 15,76 %
- Taxe Foncière (Bâti) 19,07 %
- Taxe Foncière (Non bâti) 49,16 %

## **11 – Budget primitif 2017 :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

### a) Budget principal

L'ensemble des lignes budgétaires du budget principal sont analysées et commentées et il est noté la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré pour cette année 2017, une nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

Section de fonctionnement : 1 500 518,00 €

Section d'investissement : 505 762,00 €

- Le Conseil Municipal par 16 voix pour et 3 abstentions approuve le Budget Primitif 2017.

### b) Budget annexe TVA

Ce budget concerne les locaux industriels et commerciaux (locaux infirmières et psychologue)

Section de fonctionnement : 14 948,00 €

Section d'investissement : 8 189,00 €

- Le Conseil Municipal par 16 voix pour et 3 abstentions approuve le Budget annexe TVA 2017

## **12 – Subventions 2017 aux associations :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes aux associations :

### **Associations non varnoises :**

Association nationale des visiteurs de prisons	100,00 €
Croix Rouge	50,00 €
DDEN	50,00 €
Fanfare de Sevrey	300,00 €
Les Bleuets de France	50,00 €
PEP 71	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Tennis de Sevrey	675,00 €
ADIL (Agence Dép. d'Information sur le Logement)	100,00 €
Association « Les croqueurs de pommes »	50,00 €

### **Centre de Formation des Apprentis :**

CIFA Mercurey	90,00 €
CFA Fontaines, centre de St-Marcel	30,00 €
MFR Agencourt	30,00 €

### **Associations varnoises :**

Amicale de la Frette	250,00 €
Association « Pour le Don de Sang bénévole »	150,00 €
Aide en Milieu Rural (ADMR)	1 500,00 €
Ass. du Foyer Rural	1 600,00 €
Ass. Parents d'Elèves Le Chemin des Ecoliers Varnois	200,00 €
Association Sportive Varnoise	2 650,00 €
Chorale « Saône Mélodie »	500,00 €
Club Sports et Loisirs	900,00 €
Club Yvonne Sarcey	200,00 €

Scrabble Varnois	100,00 €
Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC)	260,00 €
Villages Cultures Patrimoines en Sud Chalonnais	600,00 €
Association de Promotion du Fait Main en Bourgogne	100,00 €
Association « Plantes Rares de la Ferté »	100,00 €
Association « Animotiv' »	50,00 €
Instants photos en Sud Chalonnais	50,00 €

**Autres :**

C.C.A.S.	6 000,00 €
----------	------------

Mme Patricia SILVESTRE et M. Pierre LEGER en leur qualité de présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

- Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 3 abstentions approuve les propositions de subventions.

**13 – Journée citoyenne à Varennes-le-Grand :**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

La journée citoyenne aura lieu le 20 mai 2017.

Lors de cette journée, 3 chantiers sont prévus : réfection du four à pain communal, réfections et nettoyage des lavoirs rue du Bief et de Mirande. Un groupe s'occupera également du repas du midi offert par la municipalité.

En fonction du nombre de personnes inscrites, d'autres ateliers pourraient avoir lieu.

IL est nécessaire de s'inscrire au plus tard le 30 avril 2017, des bulletins d'inscriptions sont à disposition au secrétariat de mairie.

**14 – Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai : permanence du bureau de vote :**

*Rapporteur : M. Le Maire*

Le bureau de vote pour les prochaines élections présidentielles sera ouvert du 8h00 à 19h00.

**13 – Questions diverses :**

*M. LEGER interroge M le Maire pour savoir s'il a des informations sur l'avenir du nombre de classes et celui de la poste*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20*